|  |  |
| --- | --- |
| **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  **DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE**  ARRONDISSEMENT DE LANGON | **COMMUNE DE CASTETS ET CASTILLON**  **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  **DU 02 NOVEMBRE 2023** |

|  |  |
| --- | --- |
| **NOMBRE DE CONSEILLERS** | **L’an deux mil vingt-trois, le deux novembre, à 20 h ,**  **le Conseil Municipal de la commune de Castets et Castillon, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en réunion extraordinaire sous la présidence de Monsieur Didier LAULAN, Maire.** |
| **Exercice : 19** |
| **Présents : 15** |
| **Pouvoir : 1** |
| **Absents ou excusés : 4** |

Présents : Didier LAULAN (maire) - Martine SAINT-BLANCARD – Alain JUZEAU - Françoise LANUSSE - Jean-Claude MOTHES - Michèle SECHAN – Thierry BERTO – Arnaud OMNES - Laurence LAGARDERE – Nadège COUSTURES - – Anne-Laure VAILLANT - Frédéric OLAYA – Isabelle LOUVIERS - Jean TAUGERON – Eric POUTAYS

Absents ou excusés : Patricia CONSTANS –Stéphane RIEUCROS-FOREST - Philippe BOUIN – Nathalie RACOLIN

Procurations : Stéphane RIEUCROS-FOREST à Jean-Claude MOTHES

Secrétaire de séance : Françoise LANUSSE

Date de convocation : 26 octobre 2023

------------------------------------------------------------

Le compte rendu de la précédente réunion a été transmis aux élus.

Le compte rendu a été adopté à l’unanimité.

**MISSION MAITRISE D’OEUVRE – LOGEMENT COMMUNAL – 4067, route J-B de Baudre**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que dans le cadre d’un projet de rénovation énergétique global d’un logement communal situé 4067, route Jean Baptiste de Baudre, la commune a procédé à une consultation d’architectes.

Après étude des candidatures en commission, les propositions des différents cabinets d’architectes sont présentées aux élus.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et discussion, considérant que les propositions du Cabinet ARIACH – Virginie SAUTOU et Associés, sont les mieux disantes,

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le conseil municipal décide :

* De retenir la proposition de Maîtrise d’œuvre du **Cabinet ARIACH – Virginie SAUTOU et associés –** 37, rue Louis Coullet – 33700 Mérignac,
* D’accepter le montant prévisionnel des honoraires établi à **16 500,00 € HT soit 19 800,00 € TTC**, taux de 10 % pour une mission de base,
* D’autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d’œuvre correspondant et toutes les pièces s’y rapportant et généralement faire le nécessaire

**INSTAURATION DE SENS UNIQUES DE CIRCULATION - Rue du 19 mars 1962 – Côte de Calicot – Route du Bourdiley**

**Considérant** le problème posé par la largeur de la rue du 19 mars 1962 et le problème de sécurité et de circulation qui se pose pour les automobilistes qui l'empruntent,

Considérant le problème posé par la largeur de la Côte de Calicot et le problème de sécurité et de circulation qui se pose pour les automobilistes qui l’empruntent,

Considérant le problème posé par la largeur de la route du Bourdiley et le problème de sécurité et de circulation qui se pose pour les automobilistes qui l’empruntent,

**Considérant** qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de ces voies de circulation,

Suite aux réunions de concertation avec les riverains,

Monsieur le maire propose d’instaurer des sens uniques de circulation sur ces voies,

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le conseil municipal décide :

* D’instaurer un sens interdit dans la rue du 19 mars 1962.

La circulation dans cette rue sera à sens unique, de la rue Jean Baptiste de Baudre vers la Route d’Auros,

* D’instaurer un sens interdit dans la Côte de Calicot. La circulation dans cette rue sera à sens unique, de la route du Moulin vers la rue Jean Baptiste de Baudre,
* D’instaurer un sens interdit sur la route du Bourdiley. La circulation dans cette rue sera à sens unique, de la route Jean Douence vers la rue Jean Baptiste de Baudre,
* charger Monsieur le Maire d’établir les arrêtés correspondants et généralement faire le nécessaire.

L’entreprise Eurovia mettra prochainement en place des baliroads pour faire comme des chicanes pour faire des essais sur certaines voies.

**MODIFICATION OUVERTURE DE L’AGENCE POSTALE**

Monsieur le Maire rappelle que, suite à la délibération du 08 août 2016, une convention de partenariat pour la gestion de l’Agence Postale Communale a été signée avec La Poste Direction Régionale et Banque de Gironde.

Depuis le 1er novembre 2016, cette convention établit les conditions dans lesquelles certains services de la Poste sont proposés en partenariat avec la commune ainsi que les droits et obligations de chacune des parties.

Afin d’optimiser les services de l’Agence Postale Communale et de la Mairie, il est proposé de modifier les horaires d’ouverture de l’Agence Postale comme suit :

LUNDI de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

MARDI de 13 h 30 à 17 h

MERCREDI de 13 h 30 à 17 h

JEUDI de 13 h 30 à 17 h

VENDREDI de 13 h 30 à 17 h

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le Conseil municipal décide :

- de fixer les horaires d’ouverture de l’Agence Postale Communale comme suit :

**LUNDI de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h**

**MARDI de 13 h 30 à 17 h**

**MERCREDI de 13 h 30 à 17 h**

**JEUDI de 13 h 30 à 17 h**

**VENDREDI de 13 h 30 à 17 h**

- d’autoriser le maire à signer l’avenant correspondant avec la Direction Régionale de La Poste et généralement faire le nécessaire.

Les horaires d’ouverture du secrétariat seront identiques à ceux de l’agence postale.

**BOULANGERIE – PATISSERIE**

Monsieur le Maire fait le point sur les candidatures reçues et les entretiens individuels réalisés avec chaque candidat.

Les élus se sont rendus dans les boulangeries gérées par les deux candidats sélectionnés. Un tour de table est effectué afin que chacun donne son avis.

Des différences apparaissent entre les candidats : pain fait sur place pour l’un mais pas l’autre, confection des pâtisseries, méthodes, offres, …

Sur ces bases, il est procédé à un vote :

* SAS Emmaso - St Maixant 4 voix
* Sarl Patricio Marie - Le Pian sur Garonne 11 voix

1 abstention

Monsieur le Maire est chargé de contacter les candidats pour entériner les engagements pris lors des entretiens.

**CONVENTION AMENAGEMENT DE BOURG**

La commission d’appel d’offre s’est réunie le 10 octobre afin de procéder à l’ouverture des offres des entreprises.

4 entreprises ont répondu pour le lot 1. L’offre la mieux disante est celle d’Eurovia, 189 945,10 €.

Il n’y a pas eu de candidat pour le lot 2, espaces verts.

Des entreprises locales seront contactées afin de présenter une offre.

Monsieur Laulan précise qu’il demandera à l’entreprise retenue de privilégier les achats des arbres et arbustes auprès de la pépinière de Castets.

**DISTRIBUTION DES BACS POUBELLE ROULANTS**

Suite aux propositions du SICTOM, des bacs poubelle seront distribués aux habitants du village, avec l’aide des élus, les :

Mardi 14 novembre de 14 h à 19 h Anne-Laure Vaillant / Alain Juzeau

Mercredi 15 novembre de 14 h à 19 h Isabelle Louviers / Françoise Lanusse

Jeudi 16 novembre de 14 h à 19 h Martine Saint-Blancard / Michèle Sechan / Frédéric Olaya

Vendredi 17 novembre de 14 h à 17 h Jean-Claude Mothes / Alain Juzeau / Laurence Lagardère

Samedi 18 novembre de 9 h à 12 h Eric Poutays / Jean Taugeron

**ATELIER DE COMPOSTAGE**

Un atelier composte est proposé aux habitants par le SICTOM SUD GIRONDE.

Il aura lieu le JEUDI 30 NOVEMBRE 2023 à 17 heures – Il durera 1 heure.

A l’issue de cette formation, un composteur et un bio-seau seront remis gratuitement aux personnes présentes à l’atelier.

|  |  |
| --- | --- |
| **Questions diverses** |  |

* Cérémonies du 11 novembre : à 11 h à Castets et à 11 h 30 à Castillon.

Vin d’honneur prévu à Castillon.

Arnaud Omnès ne pourra pas être présent, Alain Juzeau se chargera de la sonorisation.

* Congrès des maires : Didier Laulan y participera du 20 au 23 novembre prochain.
* Vœux 2024 : La cérémonie des vœux aura lieu à Castets le Vendredi 19 janvier 2024 à 19 heures.

Principe de réunir les 2 quartiers (Castillon/Castets et Castets en Dorthe) et d’alterner sur chaque quartier (1 année sur 2)

* Repas des aînés : ils sont prévus à Castillon le SAMEDI 27 JANVIER à 12 h à Castillon

et le SAMEDI 17 FEVRIER à 12 heures à Castets.

* Commission Ecole : Isabelle Louviers fera partie de cette commission.
* PLUi : Didier LAULAN recense les séchoirs à tabac
* Compteurs électriques : Alain Juzeau indique que la mise en place des nouveaux compteurs électriques, abonnements moins chers car inférieurs à 36 kVA, se fera le 15 novembre prochain à l’école, à la salle des fêtes de Castets et au RPA.
* Contrôles de sécurité : \* la commission de sécurité de l’arrondissement (sous-préfecture de Langon) a effectué le contrôle de la salle des fêtes de Castets. De très nombreuses non conformités ont été relevées, elles sont identiques à celles notées il y a quelques années, aucun travaux n’a été réalisé.

Il va falloir prendre en compte ce sujet et procéder à la mise en conformité de cette salle.

\* la société Veritas a réalisé le contrôle des jeux de l’école. Une mise en sécurité ou l’enlèvement de la plupart des jeux est à envisager. Françoise Lanusse est chargée de documenter ce dossier et d’évoquer ce sujet au conseil d’école.

|  |  |
| --- | --- |
| **CONSEILLERS MUNICIPAUX** | **SIGNATURES/OBSERVATIONS** |
| Le Maire Didier LAULAN |  |
| Le secrétaire Françoise LANUSSE |  |
| Martine SAINT-BLANCARD |  |
| Alain JUZEAU |  |
| Françoise LANUSSE |  |
| Jean-Claude MOTHES |  |
| Eric POUTAYS |  |
| Michèle SECHAN |  |
| Thierry BERTO |  |
| Stéphane RIEUCROS-FOREST | Excusé |
| Nathalie RACOLIN | Excusée |
| Patricia CONSTANS | Excusée |
| Frédéric OLAYA |  |
| Laurence LAGARDERE |  |
| Nadège COUSTURES |  |
| Anne-Laure VAILLANT |  |
| Arnaud OMNES |  |
| Philippe BOUIN | Absent |
| Jean TAUGERON |  |
| Isabelle LOUVIERS |  |